

Candidature à la Commission des athlètes de haut-niveau¹

NOM : GINER DALMASSO

Prénom : Pablo

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de licence :

Candidature au titre de :

- Sportif de haut-niveau escalade
- Sportif de haut-niveau ski-alpinisme
- Sportif de haut-niveau para-escalade

¹ Formulaire de candidature proposé par la fédération pour les postes au sein de la CAHN, pour les représentants des arbitres et des entraîneurs. Le collège général n'est pas concerné par ce formulaire. Le candidat aux postes précités n'est pas tenu d'utiliser ce formulaire.

Présentation du candidat et motivation de la candidature :

Je suis sportif de haut niveau en ski alpinisme depuis 2018. Aujourd'hui, je suis membre de l'équipe de France et je participe au circuit de la Coupe du monde. En parallèle, je suis étudiant en master à Sciences Po Grenoble.

Je suis très motivé à l'idée d'intégrer la CAHN, afin de contribuer à l'évolution de mon sport et de notre fédération. En tant qu'athlètes, nous vivons sur le terrain les effets des décisions prises par la direction de la fédération, c'est pourquoi il est essentiel que nous nous impliquions pour comprendre et suivre la politique fédérale. Depuis deux ans, je suis engagé au sein de mon club dans le comité directeur, et aujourd'hui, je souhaite aller plus loin dans mon engagement en intégrant la CAHN.

Nous souhaitons tous que la FFME continue de se développer, et pour que les décisions et la direction prises soient cohérentes, il est primordial que les athlètes soient impliqués dans le processus de décision.

A joindre avec la candidature² :

- 1 photo d'identité récente ;
- [L'attestation sur l'honneur](#) complétée et signée ;
- 1 extrait de casier judiciaire bulletin numéro 3 ;
- Un justificatif d'inscription sur la liste des sportifs de haut-niveau précisant la catégorie Elite, Senior, Relève ou Reconversion.

Les candidats sont invités à consulter [les règles de campagne](#).

² Candidature à faire parvenir au siège de la FFME par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 05/09/2024.